

Note de présentation du budget primitif 2023 de la Commune de Boos

- I- Présentation générale du budget primitif

- II- La Section de Fonctionnement
 - a. Les charges de fonctionnement
 - i. Les charges à caractère général
 - ii. Les charges de personnel
 - iii. Les subventions et autres charges de gestion courante
 - iv. Les charges financières

 - b. Les recettes de fonctionnement
 - i. Les produits des services
 - ii. Les dotations de l'Etat
 - iii. La fiscalité
 - iv. La reprise du résultat

- III- La section d'investissement
 - a. Les dépenses d'investissement
 - i. Les dépenses d'entretien et achats
 - ii. Les investissements en cours
 - b. Les recettes d'investissement

- IV- La dette

I. Présentation générale du budget primitif 2023

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre.

Le présent budget s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

-Section de fonctionnement : 3 788 784.01€

- Section d'investissement : 2 347 920.51 €

Le budget primitif 2023 est présenté avec la reprise des résultats soit :

- Un résultat de fonctionnement reporté de : 796 245.01€
- Un résultat d'investissement (excédent) reporté de : 958 908.39€

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 788 784.01 €

a. Les charges de fonctionnement

i. Les charges à caractère général

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 1 225 433.00€, elles sont en hausse par rapport aux prévisions et réalisations budgétaires 2022 (prévision : 958 900€, réalisations 925 335.36 €). Des augmentations sont prévues pour tenir compte de l'inflation et de la très forte hausse de l'énergie notamment du gaz car pour l'électricité le gouvernement a mis en place un mécanisme « amortisseur électricité » permettant une prise en charge partielle des augmentations.

Certaines matières premières comme l'alimentation devraient également fortement augmenter.

Les contrats de maintenance et d'assurance devraient également être en hausse.

Les dépenses relatives aux taxes foncières comprennent la taxe liée à l'ancienne caserne gendarmerie qui faisait partie du patrimoine communal au 1^{er} janvier 2022.

Des économies vont être réalisées sur le poste fêtes et cérémonies et sur l'achat de certaines fournitures comme les produits d'entretien.

ii. Les charges de personnel

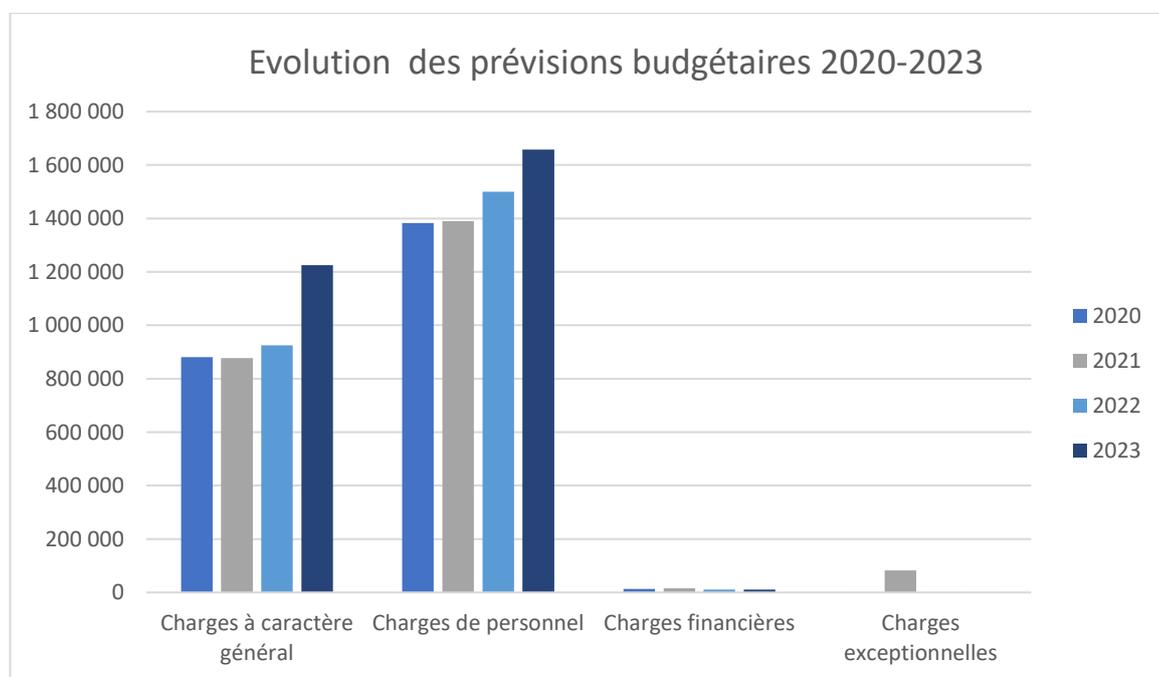
Les dépenses de personnel s'élèvent à 1 657 400 €. Elles sont en augmentation par rapport au budget 2022 (budgétisé : 1 509 674.00€ - réalisé 1 499 940.06 €). Le budget tient compte du glissement vieillesse technicité (augmentation des échelons avec l'ancienneté), et d'une éventuelle revalorisation du point d'indice ou du reclassement de certaines catégories d'agents.

iii. Les subventions et autres charges de gestion courante

Les prévisions budgétaires sont en augmentation : 263 100.00 € (206 100€ en 2022), afin de tenir compte de la participation de la commune à la piscine du plateau Est.

iv. Les charges financières

Les charges financières sont en légère baisse (11 000 € en 2023, contre 11500€ en 2022), correspondant à une baisse de la dette.



b. Les recettes de fonctionnement

i. Les produits des services

Les recettes provenant des services sont en augmentation (552 500 € en 2023, contre 487 500 € en 2022). Le centre de loisirs et la restauration scolaire connaissent une hausse de leur fréquentation.

ii. Les dotations de l'Etat

Les prévisions budgétaires liées aux dotations de l'Etat sont stables pour 2023 (prévision de 691 800.00 € en 2023).

iii. La fiscalité

Les prévisions budgétaires tiennent compte de la majoration des valeurs locatives foncières de 7.1%. Les données n'ont pas encore été transmises par la direction générale des Finances publiques au moment du vote du budget 2023.

Aucune augmentation des taux n'a été votée par le Conseil Municipal.

Taux d'imposition :

	2022	2023
Taxe d'habitation	12.44% (taux figé)	12.44
Taxe foncière (bâti)	44.73 %	44.73 %
Taxe foncière (non bâti)	40.22 %	40.22%

Le produit attendu s'élève à 1 269 000€ en 2023 (1 215 416 € perçu en 2022).

Hormis les impôts directs locaux qui devraient augmenter suite à la revalorisation des bases, les autres impôts et taxes devraient être stables. Une légère baisse de la taxe sur la consommation finale d'électricité a été anticipée afin de tenir compte de la baisse de consommation en France.

iv. La reprise du résultat 2022

La section de fonctionnement intègre la reprise du résultat de l'année 2022 pour un montant de 769 245.01€.

III. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la municipalité à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et comprend toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

La section d'investissement s'équilibre à 2 347 920.51 €

a. Les dépenses d'investissement

i. Les dépenses d'immobilisations incorporelles et subventions d'équipement

Ces dépenses s'élèvent à 228 000€. Elles correspondent au versement d'un fonds de concours à la Métropole pour l'effacement de la Rue du Bois d'Ennebourg et à une étude de circulation pour l'implantation de l'école.

ii. Les dépenses d'entretien et achats

Ces dépenses (1 250 681.19€) correspondent à l'entretien du patrimoine et l'achat d'équipements.

Les principaux travaux programmés sont l'acquisition de terrains pour la construction de logements sociaux ; l'acquisition d'une balayeuse, la création d'un préau à l'école élémentaire, la création d'un paddle, l'amélioration énergétique de bâtiments (chauffage salle des sports), la création d'un parking le long de la salle des sports N°2, l'acquisition d'une rambarde pour le Hockey, l'extension de la vidéo protection.

iii. Les investissements en cours

Les investissements porteront sur l'aménagement de la place de la salle polyvalente ;

b. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent les dotations et fonds divers, les subventions liées aux travaux d'investissement.

La commune devrait bénéficier de 195 000.00 € de FCTVA. La commune pourra également bénéficier de subvention pour l'amélioration énergétique des bâtiments.

IV. La dette

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 871 500€ ;

L'annuité de la dette s'élève en 2023 à 72 682.32€.